

A propos du vote du Conseil national du 4 octobre 2007

## Etre crédible!

Matthias Gugger<sup>a</sup>, Thomas Cerny<sup>b</sup>,  
Jürg Barben<sup>c</sup>, Werner Karrer<sup>d</sup>,  
Rainer M. Kaelin<sup>e</sup>

a Prof., président de la Société suisse  
de pneumologie

b Prof., président de la Ligue suisse  
contre le cancer

c Dr, médecin-chef en pneumologie,  
hôpital pédiatrique de Suisse  
orientale, St-Gall, président de la  
Ligue pulmonaire saint-galloise

d Dr, vice-président de la Ligue  
pulmonaire suisse

e Dr, ancien vice-président  
de la Ligue pulmonaire suisse

Personne ne conteste plus que le tabagisme passif soit nocif [1] et l'OMS classe ce phénomène parmi les facteurs cancérigènes [2]. L'industrie du tabac est consciente de ce risque depuis les années 80 du siècle passé, et ceci par le truchement d'un expert bien placé [3], même si elle l'a nié publiquement pendant des décennies. Il n'est donc pas étonnant que le rapport de 15 pages de la sous-commission de la sécurité sociale et de la santé publique concernant l'initiative Gutzwiller [4] propose au Conseil national de compléter la loi sur le travail par un article interdisant l'exposition à la fumée passive sur le lieu de travail.

Le Conseil national n'en est pas moins venu à accepter par 95 voix contre 77 une proposition prévoyant la réglementation suivante: l'exposition à la fumée passive est interdite dans les locaux de travail fermés. Sont exceptés les locaux publics, qui peuvent se déclarer espaces fumeur lorsqu'une séparation claire en zone fumeurs et non-fumeurs n'est pas possible. Pour obtenir l'autorisation, il suffit de démontrer la chose devant l'autorité compétente. Cette réglementation n'est pas logique: si l'on veut protéger de manière efficace clients et employés, il faut interdire la fumée à tous les endroits où des personnes tierces y sont exposées (c.-à-d. dans tous les locaux fermés). Et ce par analogie à l'interdiction de polluer la nappe phréatique qui sert de source d'eau potable. La liberté de fumer s'arrête là où commence le droit des autres de respirer un air sans fumée. Même un employeur qui ne se préoccupe pas de la sécurité de ses collaborateurs n'a pas le droit de les exposer sans protection à des travaux dangereux sous prétexte qu'ils sont d'accord. Ou bien les conseillers nationaux ne «croient» pas à la nocivité du tabagisme passif (n'ont-ils pas lu le rapport de leur propre commission?), mais alors on ne comprend pas pourquoi ils sont entrés en matière sur l'initiative Gutzwiller ... ou alors ils protègent d'autres valeurs que la santé de la population.

Le Conseil national, apparemment, a pris pour argent comptant l'argumentation de Gastrosuisse, selon laquelle il serait prouvé que l'interdiction de fumer dans les restaurants et l'hôtellerie infligerait à toute la branche des pertes financières considérables. Nous doutons

fortement que les pertes éventuelles de la restauration suisse doivent primer sur le bien à protéger que représente la santé des employés. Au cas où les conseillers nationaux voulaient se baser sur cet argument économique, ils auraient au moins dû se poser la question de savoir si le calcul de Gastrosuisse était plausible: le fait de répéter cet argument à tout venant ne le rend pas vrai pour autant. Actuellement, 29% des Suisses se déclarent fumeuses ou fumeurs, dont 55% disent vouloir arrêter [4]. Dans le pire des cas imaginé par Gastrosuisse, c'est donc seulement les 14% de la population suisse au plus qui seraient touchés «négativement» par l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés. Même le président de Gastrosuisse ne va pas nous faire croire que tous ces gens, par principe, ne fréquenteraient plus du tout les restaurants (aucun fumeur invétéré n'a jamais renoncé à un vol en avion pour cette raison).

En réalité, la plupart des fumeurs des pays qui connaissent une telle interdiction la trouvent adéquate [5]. Les fumeurs comprennent aussi que leur dépendance gêne les autres et qu'elle est nocive. D'autre part, nous pouvons, en tant que médecins, assurer les hôteliers et aubergistes de Suisse qu'actuellement, beaucoup de patients évitent systématiquement les locaux publics précisément parce que leur asthme (qui n'affecte pas moins de 5 à 10% de la population), leur bronchite chronique ou leur angine de poitrine empire dans une ambiance enfumée, ou tout simplement par ce qu'ils n'aiment pas cette odeur désagréable (et nul n'est besoin d'être patient pour réagir de la sorte!). Tous ces gens sont des clients potentiels qui n'attendent que de pouvoir fréquenter les lieux publics, avec leurs amis fumeurs ou non. Le rapport de la sous-commission cite une étude réalisée en Suisse, selon laquelle 68% des personnes interrogées évitent les locaux enfumés. Le fait que la réglementation proposée par la sous-commission n'entraînerait pas de désavantages financiers est prouvé par des données d'Irlande et de Norvège, ainsi que par des rapports d'Angleterre, de France, d'Italie et du Tessin. Ces études sont résumées aux pages 7 et 8 dudit rapport [4]. Les données du département des finances de la ville de New York sont sans équivoque: pendant l'année suivant l'intro-

Correspondance:  
Dr Rainer M. Kaelin  
Place de l'Hôtel-de-Ville 2  
CH-1110 Morges

duction de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les restaurants de la Métropole ont embauché du personnel et ont payé 8,7% de plus d'impôts que dans la période de comparaison précédente [6]. Si Gastrosuisse veut donc réellement défendre les intérêts des restaurateurs suisses, elle devrait soutenir l'interdiction générale de fumer dans l'industrie hôtelière. Dans le cas contraire, on doit conclure qu'elle défend d'autres intérêts que ceux de ses membres.

Nous regrettons que la majorité des conseillers nationaux de la législature écoulée [7] aient soutenu la proposition mentionnée ci-avant, car un examen attentif montre qu'elle ne sert à personne, excepté à l'industrie du tabac. A considérer la situation objectivement, ils ont aidé ce lobby à continuer de banaliser ses produits mortels. Nous sommes encore plus troublés par le fait que six conseillers nationaux, selon smartvote, prétendent être en faveur d'une interdiction de principe de fumer dans les lieux publics alors qu'en réalité, ils ont voté pour le compromis douteux le 4 octobre 2007 [8]. Le peuple s'est prononcé à une grande majorité pour un air sans fumée dans les cantons de Soleure et du Tessin et des initiatives populaires visant le même but ont abouti dans les Cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Ceci devrait rappeler leur devoir aux nouveaux élus des Chambres fédérales. Il ne s'agit pas ici d'une question de gauche ou de droite, ni d'une question de noir, vert, orange ou rouge. Il s'agit simplement du fait que tout le monde a droit à un air aussi pur et exempt de fumée que possible. C'est une revendication normale, ni plus ni moins, un principe clair qui va de soi. Un principe qui devra aussi être pris en considération dans les débats à venir sur les particules fines et sur la pollution de l'air ... si les honorables représentants du peuple veulent empêcher que des pourvoyeurs de fonds et des marionnettistes anonymes continuent à les mener par le bout du nez par ces prochaines années, et avec eux toute la société et l'Etat.

#### Références

- 1 Arrêt du Tribunal fédéral du 28 mars 2007, 133 I 110. Extrait de la décision concernant le recours Slatkine et Pétroz contre le Grand Conseil du canton de Genève: «La nocivité de la fumée passive est attestée par suffisamment d'études scientifiques pour pouvoir être considérée comme correspondant à l'état actuel de la science, et non seulement [...] comme une mode passagère ou la simple expression du «politiquement correct.»»
- 2 IARC Working Group on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans. Tobacco smoke and involuntary smoking. IARC Monogr Eval Carcinog Risks Hum. 2004;83:1-1438.
- 3 Ragnar Rylander, professeur en médecine et scientifique à la réputation autrefois excellente, payé secrètement pendant des décennies par Philip Morris, écrivait le 20 mai 1988 à son mécène: «Les analyses qui établissent un lien entre le tabagisme passif, d'une part, et une augmentation du risque de cancer du poumon, un effet sur les voies respiratoires [...] et le risque d'infections chez les enfants en bas âge, d'autre part, sont clairement fondées» (Rylander R. Analysis of ETS information – Evaluation strategies, Philip Morris, document 2023537890/7895, cité dans: Malka S, Gregori M. Infiltration: une taupe à la solde de Philip Morris. Chêne-Bourg: George Editeur; 2005, page 94). Cette affirmation du scientifique responsable des études expérimentales de l'entreprise en question à l'Institut INBIFO, résume les résultats de tests épidémiologiques et d'essais sur les animaux effectués à partir du début des années 80 mais qui n'ont jamais été publiés (voir aussi Diethelm PA, Rielle I-C, McKee M. The whole truth and nothing but the truth? The research that Philip Morris did not want to see. Lancet. Published online November 11, 2004).
- 4 Initiative parlementaire «Protection de la population et le l'économie contre le tabagisme passif». Avant-projet et rapport de la Sous-commission «Tabagisme passif» de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national.
- 5 En 2005, une année après l'introduction de l'interdiction de fumer dans les lieux publics en Irlande, les 80% des fumeurs de ce pays se sont prononcés en faveur de cette mesure (Fong G, et al. Reductions in tobacco smoke pollution and increases in support for smoke-free public places following the implementation of comprehensive smoke-free workplace legislation in the Republic of Ireland: findings from the ITC Ireland/UK survey. Tobacco Control, 2006, 15 (suppl III), iii51-iii58 et Smoke-free workplaces in Ireland: a one-year review. Office of Tobacco Control. Clane, March 2005, cité dans [4]).
- 6 New York City. The State of Smoke Free New York City. A One-Year Review. New York; 2004. Cité et commenté dans: The Smoke Free Europe partnership. Smoke Free Europe makes economic sense. Brussels: ERS Journals; 2005.
- 7 Résultats du vote électronique selon le procès-verbal officiel:
  - PS: 2 voix pour, 43 contre;
  - Verts: 1 voix pour, 13 contre;
  - Divers: 1 voix pour, 8 contre;
  - PRD/Libéraux: 23 voix pour, 7 contre;
  - PDC: 20 voix pour, 4 contre;
  - UDC: 48 voix pour, 2 contre.
- 8 Selon smartvote, les parlementaires suivants se déclarent «entièrement en faveur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics» tout en ayant soutenu, dans le cadre de ce vote, la proposition minoritaire Borer: Elvira Bader (PDC), Luc Barthassat (PDC), Ida Glanzmann-Henkeler (PDC), Urs Hany (PDC), Jürg Michel (PRD), Johann Schneider (PRD).